



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice
Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

Monsieur
Denis Erni
case postale 408
1470 Estavayer-le-Lac

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/dsj

—
Réf: EJ/ jml
T direct: +41 26 305 14 03
Courriel: dsj@fr.ch

Fribourg, le 11 septembre 2014

Crimes commis avec la violation de l'article 30 Cst et les avocats écrans - Votre lettre du 28 août 2014 au Conseil d'Etat du canton de Fribourg

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre susmentionnée, ainsi que des annexes qui l'accompagnaient, qui m'ont été transmises par le Conseil d'Etat pour réponse. Après en avoir pris connaissance, je vous communique ce qui suit.

En ce qui concerne la question de la violation de l'article 30 de la Constitution fédérale dans le cadre d'une procédure pénale introduite dans le canton de Vaud, j'attire votre attention sur le fait que le Conseil d'Etat du canton de Fribourg n'est pas habilité à intervenir, compte tenu de la souveraineté du canton concerné.

Par ailleurs, si vous estimez qu'un acte de l'Office des poursuites de la Broye vous a porté préjudice, vous avez la possibilité de saisir la Chambre des poursuites et faillites du Tribunal cantonal de Fribourg.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Erwin Jutzet
Conseiller d'Etat